



*Proche,
Efficace,
Solidaire...*

Syndicat CGT
du Conseil Départemental des Yvelines
et ses Établissements Publics
3, rue Saint Charles 78000 Versailles
cgt@yvelines.fr 06.71.78.55.10.

Versailles, 14.05.2020

M. BEDIER
Président du Conseil Départemental
Hôtel du département
2, place André Mignot
78000 VERSAILLES

Objet : Reconnaissance du personnel et Covid-19

Monsieur le Président,

Les agents de notre collectivité et de ses Établissements Publics se sont particulièrement mobilisés dans cette période de crise sanitaire.

Ils ont su faire preuve d'investissement, d'engagement, d'adaptabilité pour servir les Yvelinois et assurer les missions essentielles qui nous incombent et même au-delà.

Les agents volontaires, renforts tant en interne qu'en externe, les personnels en télétravail dans des conditions difficiles, les agents en présentiel au service de la population... tous ont démontré au quotidien l'importance de nos missions de service public et en ont incarné les valeurs.

Nous considérons que **cet engagement mérite une reconnaissance toute particulière.**

Des mots soutenant et valorisant ont été transmis par écrit et oralement par les représentants de l'administration. Il convient de transformer ces paroles positives en actes significatifs.

Aux termes de l'article 11 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, les collectivités territoriales et les établissements publics hospitaliers, peuvent décider le versement spécifique d'une prime exceptionnelle à ceux de leurs agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19. Les bénéficiaires, les conditions d'attribution et de versement de la prime exceptionnelle ainsi que son montant seront déterminés dans des conditions fixées par décret. Celui-ci sera publié très prochainement. Il devrait concerner les agents ayant travaillé en présentiel et ceux en télétravail qui ont fait face à un surcroît d'activité.

Dans ce cadre, nous vous demandons l'engagement de principe de valoriser ce personnel par l'attribution de **la prime exceptionnelle de 1 000 €.**

Par ailleurs, le régime indemnitaire permet également de façon complémentaire de reconnaître la valeur et l'engagement professionnel, il permet aussi de valoriser l'acquisition d'expérience, de compétence, dans cette période si singulière. Or, les décisions antérieures à cette période de crise sanitaire ont réduit le volume de l'enveloppe d'attribution du régime indemnitaire, parfois même d'un tiers.

Or, dans le contexte actuel, le personnel comprendrait difficilement avoir un montant de CIA (en juin à priori) minime ou inexistant, même si le versement à venir correspond à l'exercice 2019.

Les managers sont actuellement contraints par une enveloppe trop réduite, ils ne sont donc pas en mesure de valoriser de façon complémentaire le personnel par le biais du CIA.

C'est pourquoi, nous vous demandons **un abondement supplémentaire de l'enveloppe du CIA** pour redonner des marges de manœuvre adaptées à la situation, et ainsi permettre d'apporter la reconnaissance professionnelle nécessaire.

Par ailleurs, nous soulignons le fait que **le personnel de notre collectivité était déjà dans l'attente d'avancées sociales bien avant la crise sanitaire.**

Nous l'avions bien mesuré en engageant un tour des sites de notre collectivité débuté en février 2020. En allant à la rencontre du personnel avec une pétition, nous avons alors constaté que de nombreux agents partageaient la volonté d'obtenir des mesures de progrès social et de reconnaissance fortes. Nous avons dû interrompre ce tour des sites en raison du confinement, mais nous tenons à votre disposition plus de 500 signatures papiers de pétition. Toujours est-il que l'attente qui s'exprimait alors, est à présent accrue et d'autant plus légitime dans le contexte sanitaire actuel.

Ainsi, pour la bonne organisation des services et le maintien des distances physiques nécessaires, il est adapté de consolider voire d'étendre la possibilité **d'aménagement en semaine de 4 jours ou 4,5 jours** pour le personnel qui le souhaite. Ainsi, pour un 100 % de travail cela limite de fait le présentiel et facilite le turn over dans les bureaux.

De même, il est encore plus adapté de permettre **l'utilisation avec la plus large souplesse des véhicules personnels** pour les missions. Cela conforte les principes de précautions sanitaires et limite les partages d'outils communs entre agents (véhicules de services). Cela nécessite de réaffirmer les droits aux remboursements de frais de déplacements.

En termes de reconnaissance du personnel, deux points sont particulièrement importants pour les agents et notre organisation.

Pour les agents titulaires, nous demandons **une augmentation significative du nombre d'avancements de grade.** En moyenne en 2019, seuls 11 % du personnel remplissant les critères d'avancement en ont obtenu un, 89 % du personnel éligible n'a pas bénéficié de ce déroulement de carrière... Ce très faible nombre d'avancements a été extrêmement mal vécu par le personnel et l'attente est très forte d'une juste reconnaissance. Dans le contexte actuel, il serait totalement incompréhensible de ne pas augmenter de façon très forte la part moyenne d'avancement.

Pour les agents non titulaires, nous demandons **la mise en œuvre d'un plan de titularisation.** Nombre de professionnels de notre collectivité sont maintenus dans la précarité de manière artificielle. Un plan de titularisation est possible en particulier pour le personnel de catégorie C au 1^{er} grade de leur filière d'emploi. Nous demandons pour chaque agent où la titularisation est possible que cela leur soit systématiquement proposé. Nous demandons lorsque le concours est obligatoire que toutes facilités soient données aux agents qui s'inscrivent dans cette démarche, puis la titularisation des lauréats.

Nous sommes persuadés que vous partagerez avec nous la nécessité d'une reconnaissance particulière pour l'ensemble du personnel, qui traverse une période anxiogène exceptionnelle et qui a su faire preuve de son engagement et de son adaptabilité.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger plus amplement

Dans l'attente de votre réponse sur chacune de ces 6 attentes du personnel que nous relayons, Nous vous prions de croire, M. BEDIER, à l'assurance de notre considération.

Pour le syndicat CGT
Tristan Fournet, secrétaire

Copie : - Aux Conseillers Départementaux
- Au DGSD, à la DRH.